



Expérience à l'étranger

C) BELGIQUE: L'espagnol intégré

Expérience commencée, il y a quatre ans dans deux écoles, étendue en 1981/82 à 12 centres scolaires, peut théoriquement être généralisée à toutes les écoles belges où le nombre d'élèves espagnols est suffisant.

Buts: - Réussite dans la vie scolaire en Belgique et intégration dans le système scolaire espagnol lors d'un retour éventuel.
- Apprentissage et développement de la langue et de la culture espagnole.

Composition des classes:
env. 1/3 Espagnols, 1/3 Belges; les classes sont regroupées de manière à obtenir cette proportion.

Organisation pratique: *Dès la 3^e année d'études, toutes les matières, sauf le français (flamand) et l'éducation physique sont enseignées pendant 3 à 5 heures hebdomadaires en espagnol; l'enseignant espagnol donnant p.ex. 2 heures de mathématiques sur 6 et 3 heures de branches d'éveil. Il existe cependant des modèles d'expérience très différents, adaptés aux classes. En 1^{re} année d'études une après-midi est consacrée à l'espagnol oral (ateliers, expression etc.)*

à des activités extra-scolaires interculturelles.

L'expérience de ces cours intégrés s'est avérée très positive: les besoins spécifiques des enfants belges et espagnols peuvent en général être mieux respectés; les résultats scolaires des enfants espagnols se sont améliorés dans les branches de l'enseignement belge ainsi que dans le cours de langue et de culture espagnole; la compréhension mutuelle des parents et des enfants belges et espagnols a progressé, les conditions de travail des enseignants (belges et espagnols) se sont améliorées.

" Le système des classes complémentaires (= cours de langue maternelle organisés en-dehors de l'horaire régulier) étant une simple prolongation de la scolarité en Espagne, il ne répond pas aux vrais intérêts ni à la situation pédagogique de l'enfant migrant. (...)

La solution ne peut venir que par la voie de l'intégration, mais pas une intégration telle qu'une formule magique à utiliser indifféremment, bien au contraire, une intégration avec grande diversité de formules concrètement adaptées à chaque situation, à chaque cas. (...)"

Fédération Nationale des Associations de Parents Espagnols (Belgique).

Une classe étant composée de 25-30 enfants compte une dizaine d'élèves espagnols au plus qui sont pris en charge par un enseignant espagnol selon l'emploi du temps décrit ci-dessus. Ce petit groupe homogène permet un enseignement en langue maternelle plus individualisé et un gain de temps qui est mis à profit pour l'étude plus spécifique de la langue espagnole. Comme l'enseignant espagnol est informé du cours de français (ou de flamand) que suivent tous les enfants avec l'enseignant belge, il peut d'ailleurs suivre un rythme similaire en langue maternelle et rechercher les points communs.

En ce qui concerne les autres branches, l'enseignant espagnol et son collègue belge dressent un programme commun (pour 15 à 30 jours) et préparent ensemble les leçons à donner pour la classe en question et le matériel didactique nécessaire. Tous les élèves de la classe reçoivent p.ex. les mêmes documents, les élèves belges en français, les élèves espagnols en espagnol et en français. Le principe, en ce sens identique aux idées réalisées à Genk, est donc de faire passer plus facilement, en utilisant la langue maternelle de l'enfant, les contenus de l'enseignement belge, et de développer en plus la langue espagnole.

L'expérience a été fortement appuyée dès le début par l'association des parents espagnols qui participent aussi, ensemble avec des parents belges

